Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 14/12/2021 à 16h57
Réference de l'AR : 008-240800920-20211214-DB2021_82-DE
Affiché le 15/12/2021 - Certifié exécutoire le 15/12/2021

Communauté de Communes

2021/171

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB 2021- 82

Date de la convocation : 01/12/2021
Membres en exercice : 24
Membres présents : 20
Membres votants : 20

Le huit décembre deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean-Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol , SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Excusés : Mme LAMPSON - GUEILLOT Nadège, M. VALET Bruno

Absents :Mrs. DANNEAUX Dominique, GODART Olivier

Personnel communautaire : M. MAKSUD Léo, Directeur Général des Services, Mme ODIENNE Karine, Directrice Générale Adjointe, Karine GOLEBIEWSKI Secrétaire de direction.

Secrétariat : Mme Payen Françoise est désignée secrétaire de séance.

OBJET : DEFINITION DES PERIODES ET HORAIRES D'OUVERTURE 2022

Vu la compétence « Création, gestion, animation et promotion du pôle nature dans le parc argonne découverte » ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Tourisme du 25/11/2021 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité :

- APPROUVE les périodes et horaires d'ouverture du Parc Argonne Découverte pour 2022 comme suit :

Période	Jours	Horaires
Du 05/02 au 06/03	Tous les jours	10h/17h
Du 09/04 au 08/07	Tous les jours	10h/18h
Du 09/07 au 31/08	Tous les jours	10h/19h
Du 03/09 au 19/10	Les mercredis, samedis et dimanches	10h/18h
Du 22/10 au 06/11	Tous les jours	10h/17h

- DELEGUE au Président la décision d'ouverture et/ou de fermeture exceptionnelle (soirée ou journée évènementielle, problèmes techniques) dans un souci de réactivité.

- AUTORISE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE

Benoît SINGLIT

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 14 DEC. 2021
et de sa publication ou notification le 14 DEC. 2021